Avis : document traduit

La revue de conformité de ce programme a été réalisée et rédigée en anglais par l'évaluateur externe. Le présent document est la traduction française de cette revue, produite par eSafetyFirst. L'évaluateur n'a pas révisé la traduction. En cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise prévaut.

Revue de conformité eSafetyFirst Canada

Cours en ligne de sensibilisation à la faune et aux ours

Le présent document a pour objet d'exposer la revue de conformité du cours en ligne **révisé** de sensibilisation à la faune et aux ours d'eSafetyFirst Canada (eSafetyFirst), portant sur la **sensibilisation à la faune et aux ours**. Le cours a été visionné en entier, puis examiné chapitre par chapitre afin d'en déterminer la conformité et la concordance avec les compétences fédérales et provinciales au Canada, de même qu'avec les normes applicables des associations de sécurité liées à la faune.

L'évaluation d'un cours en ligne de sensibilisation à la faune et aux ours exige de vérifier que le contenu satisfait à la **législation fédérale et provinciale canadienne en matière de santé et de sécurité au travail (SST)** (comme le Code canadien du travail, partie II, la partie 4 du OHS Regulation de la Colombie-Britannique, la partie 2 du OHS Code de l'Alberta et les OHS Regulations de la Saskatchewan), de même qu'aux normes établies par des initiatives régionales visant la faune, comme Alberta BearSmart.

Le cours respecte la législation fédérale et provinciale en vigueur en matière de SST et satisfait aux normes actuelles de l'industrie. Quelques points sont à améliorer; voir les notes de chaque section ci-dessous.

Toutes les mesures correctives sont indiquées en caractères **ROUGE GRAS** .

Section 1 : Introduction à la sensibilisation à la faune

Objet : législation, rôles, responsabilités et droits des travailleurs.

Vous trouverez ci-dessous les exigences relevant de cette rubrique qu'un cours de sensibilisation à la faune et aux ours devrait couvrir pour satisfaire aux exigences de conformité.

- **Reconnaître les responsabilités de l'employeur et du travailleur :** énoncer les obligations de l'employeur de réaliser des évaluations des dangers du site, de mettre en place des mesures de maîtrise et d'offrir une formation adéquate sur la sécurité liée à la faune, selon les divers modèles législatifs provinciaux en matière de SST (p. ex. la *clause d'obligation générale de l'OHS Act de l'Alberta*, l'*article 4.28 du OHS Regulation de la*

Colombie-Britannique, la *partie 3 des OHS Regulations de la Saskatchewan*), idéalement sous forme de survol général.

- **Comprendre les droits des travailleurs :** expliquer le droit légal du travailleur d'être informé des dangers liés à la faune sur le site, son droit de participer à la planification de la sécurité et son droit de refuser un travail dangereux lorsque les mesures de maîtrise ou les moyens de dissuasion adéquats (p. ex. vaporisateur anti-ours, appareils de communication) sont absents.
- **Reconnaître la conformité réglementaire :** repérer les protections légales fédérales et provinciales visant la faune (p. ex. la *Loi sur les espèces en péril*, le *Wildlife Act de la Colombie-Britannique*, le *Wildlife Act de l'Alberta*, le *Wildlife Act de la Saskatchewan*) et expliquer les restrictions légales visant le fait de nourrir, de harceler ou de blesser des animaux sauvages sur les chantiers commerciaux.
- **Définir les protocoles de sécurité propres au site :** décrire l'objet des plans d'intervention d'urgence (PIU), des protocoles de travail solitaire, des horaires de vérification et des exigences d'orientation du site avant la mobilisation vers des chantiers en milieu sauvage.

Ce module satisfait aux exigences énoncées ci-dessus. Il introduit également les notions d'évaluation des risques et de mesures de maîtrise.

Quelques points à améliorer :

- La diapositive 17, qui traite des situations où le travail ne peut se poursuivre en sécurité, reprend la narration du contenu de la diapositive 16.
- Une question de questionnaire portant sur les indices de présence d'animaux parle d'excréments, alors que ceux-ci ne sont abordés qu'au module 3.

Section 2 : Travailler en présence de la faune

Objet : mesures de maîtrise proactives des dangers, gestion des attractifs et prévention de l'accoutumance.

Les points suivants concernant le travail en présence de la faune devraient être couverts pour qu'un cours soit conforme.

- **Distinguer l'accoutumance du conditionnement alimentaire :** expliquer comment un animal sauvage s'habitue à la présence humaine (accoutumance) par opposition au fait d'associer l'humain à une source de nourriture (conditionnement alimentaire), et décrire pourquoi les animaux conditionnés représentent le risque le plus élevé pour les travailleurs sur le terrain.
- **Mettre en place la maîtrise des attractifs :** démontrer les pratiques exemplaires d'entreposage, de manutention et d'élimination des aliments, des déchets, des produits pétroliers, des eaux grises et des articles de soins personnels parfumés, au moyen de contenants à l'épreuve des ours et des installations désignées du site.

- **Réaliser des évaluations des dangers sur le terrain :** reconnaître les indices physiques d'une activité animale récente (comme les pistes, les excréments, les fouilles, les marques de griffes, les billots déchirés ou les carcasses et les caches de nourriture) et déterminer à quel moment interrompre le travail ou modifier le trajet.
- **Appliquer la hiérarchie des mesures de maîtrise :** repérer les mesures d'ingénierie et administratives applicables aux camps éloignés et aux chantiers, notamment les clôtures électriques, un éclairage adéquat, le dégagement des lignes de visibilité, le système de jumelage et les protocoles de déplacement avec émission de bruit.

Le cours traite bien de ces points. Il va même plus loin en désignant le travail solitaire comme un danger supplémentaire et en expliquant comment il doit être maîtrisé. Ce module traite également d'un plan de gestion de la faune et d'un plan d'intervention d'urgence. Il fait plus que satisfaire aux exigences de conformité.

Section 3 : Sensibilisation à la faune et aux ours

Objet : identification des ours, évaluation du comportement, réaction en cas de rencontre et déploiement des moyens de dissuasion.

Le travail en habitat d'ours est très courant dans la majeure partie du Canada, et plus encore dans les provinces de l'Ouest. Pour être jugé conforme, un cours doit traiter des points suivants.

- **Distinguer les espèces d'ours :** distinguer correctement l'ours noir du grizzli à partir de caractéristiques physiques clés (bosse dorsale, profil facial, longueur des griffes, forme des oreilles) plutôt qu'en se fiant uniquement à la couleur du pelage.
- **Évaluer le comportement de l'ours :** analyser le langage corporel et les vocalisations de l'ours afin de classer une rencontre comme **curieuse**, **défensive** (protection des oursons, de la nourriture ou de l'espace) ou **prédatrice ou agressive**.
- **Appliquer les procédures en cas de rencontre :**
 - Appliquer les bonnes étapes de réaction en l'absence de charge (s'arrêter, rester calme, parler doucement, reculer lentement sans se retourner ni courir).
 - Distinguer les **réactions à une charge défensive** (tenir sa position, utiliser le vaporisateur anti-ours, faire le mort en cas de contact) des **réactions à une attaque prédatrice** (se défendre vigoureusement avec tous les moyens disponibles, viser les yeux et le museau).
- **Maîtriser le vaporisateur anti-ours et les moyens de dissuasion :**
 - Expliquer le fonctionnement, la portée efficace indiquée par le fabricant, les considérations liées au vent, la durée de conservation et le port adéquat à la hanche ou à la poitrine, dans un étui, d'un vaporisateur anti-ours homologué. Le cours devrait préciser la conduite à tenir en cas de décharge accidentelle, traiter des premiers soins ainsi que de toute exigence SIMDUT et TMD applicable.
 - Décrire les règles de transport et d'entreposage sécuritaires (éviter les habitacles de véhicule non ventilés ou la chaleur directe).

- Détailler l'utilisation correcte des moyens de dissuasion secondaires comme les cornes de brume et les pétards détonants (y compris la conscience de la trajectoire, afin d'éviter de tirer derrière l'animal).

Le cours traite très bien de tous les points ci-dessus. Il ne présente les appareils bruyants, les pétards détonants et les autres moyens de dissuasion pyrotechniques que comme exigeant une formation spécialisée et des méthodes écrites particulières. **Cela n'a aucune incidence sur la conformité**.

Quelques points à souligner :

- ~~La désignation zoologique du grizzli est ia usrus arctos horribilis. La 5e diapositive n'indique que ursus arctos. Je ne sais pas si cela a été fait uniquement pour que le nom entre dans l'espace disponible sur la diapositive.~~ **Ce point est corrigé dans une diapositive révisée**
- ~~La carte de la diapositive 5 pourrait être jugée trompeuse, puisqu'il y a un peu plus de 1 100 grizzlis en Alberta. Le parc national Banff et le parc provincial Kananaskis sont tous deux des aires de reproduction protégées pour le grizzli. Encore une fois, cela n'a pas d'incidence sur le contenu, mais certains publics pourraient le relever.~~ **Ce point est corrigé dans une diapositive révisée**
- ~~Diapositive 16 : la narration ne correspond pas tout à fait à la liste de vérification, mais cela fonctionne. On pourrait juger qu'il s'agit d'un détail, mais j'ai cru bon de le mentionner.~~ **Ce point est corrigé**

Section 4 : Autres animaux sauvages et autres dangers

Objet : faune autre que les ours, insectes, plantes toxiques et risques biologiques.

- **Gérer les rencontres avec de grands mammifères :** décrire l'identification, les signes avant-coureurs et les protocoles de rencontre appropriés pour le couguar (maintenir le contact visuel, paraître plus imposant, se défendre), les loups et autres canidés ainsi que les grands ongulés (orignal, wapiti, bison — p. ex. interposer de gros obstacles entre soi et un orignal qui charge).
- **Atténuer les risques liés aux insectes et aux arachnides :** reconnaître les insectes piqueurs et mordants de la région (tiques, guêpes, moustiques) et comprendre les mesures préventives contre la **maladie de Lyme**, les réactions allergiques, ainsi que les techniques appropriées de retrait des tiques.
- **Reconnaître les plantes dangereuses :** reconnaître la flore indigène toxique ou irritante répandue dans l'Ouest et le Nord canadiens et exposer les premiers soins immédiats en cas d'exposition.
- **Comprendre les zoonoses et les maladies liées à l'environnement :** expliquer les modes de transmission, les symptômes et les mesures d'hygiène sur le terrain applicables aux zoonoses régionales comme l'hantavirose (excréments de rongeurs) et la rage.

- **Déclencher la déclaration d'incident et l'évacuation :** exposer le protocole de signalement des rencontres avec la faune ou des blessures aux superviseurs du site et aux autorités provinciales de conservation

Le cours traite bien de ce sujet et offre un bon survol des autres types de faune et de flore susceptibles de blesser les travailleurs qui s'en approchent ou qui les rencontrent. Ce point satisfait aux exigences de conformité.

Quelques points à considérer :

- ~~Il existe d'autres plantes nuisibles que les travailleurs peuvent rencontrer, comme le bois-piquant, la berce du Caucase et l'ortie. Il serait bon de les traiter également lors de la prochaine révision.~~ **Une diapositive ajoutée corrige ce point**
- Ce module mentionne un « centre antipoison ». Il serait bon, lors de la prochaine révision, de préciser que le Canada dispose d'un numéro pancanadien de centre antipoison. De plus amples renseignements se trouvent ici : https://www.canada.ca/fr/sante-canada/nouvelles/2023/03/le-canada-lance-le-1-844-poison-x-un-nouveau-numero-sans-frais-pour-les-centres-antipoison.html

Cette révision du **cours de sensibilisation à la faune et aux ours** va au-delà de ce qu'exigent la législation et les normes actuelles.

Références :

1. **Programme Alberta BearSmart :** *gouvernement de l'Alberta* — fournit la base scientifique en matière d'atténuation des conflits entre l'humain et la faune, de comportement des ours et d'utilisation adéquate des moyens de dissuasion. https://www.alberta.ca/alberta-bearsmart-program-overview

2. CCHST : Travailler avec ou près de la faune – agression physique
https://www.cchst.ca/oshanswers/safety_haz/working-with-or-near-wildlife-physical-aggression.html



Kevin Barrett CRSP CRM 13-4856